



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



FLASH-INFO

A l'occasion d'une récente entrevue avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, Mr RIDEL, le SPS a souhaité attirer son attention sur les sujets suivants :

- Le Ministre de l'intérieur a annoncé la vaccination des Policiers et Gendarmes dès la fin avril. Nous n'avons pas lu ou entendu notre Ministre s'exprimer sur le sujet. Qu'en est-il des personnels Pénitentiaires, eux aussi Forces de Sécurité Intérieures ?

Rép : les personnels pénitentiaires seront traités de la même manière que les Policiers et Gendarmes.

Mr RIDEL a réitéré ses paroles lors du CTAP qui s'est tenu ce matin.

- Les agressions commises sur les Surveillant(e)s sont légions, ce sujet a toujours été la préoccupation du SPS, sa priorité, son cheval de bataille. A ce titre, le SPS demande, entre autre, que le protocole de prise en charge des personnels victimes du 4 février 2008, soit réactualisé et fasse l'objet d'une transmission aux chefs d'établissements, dont certains semblent méconnaître les règles à suivre

Rép : J'ai à cœur de prendre ce sujet à bras le corps, le protocole de prise en charge des personnels victimes sera réactualisé et diffusé.

- Quelques jours avant son départ, Mr BREDIN a diffusé une note pour généraliser et rendre obligatoire le port des gilets pare-lames, en toute circonstance. Cette nouvelle contrainte nous paraît excessive et disproportionnée suivant les postes occupés comme les postes protégés, certains services et établissements comme les Q.SL et C.S.L.

Rép : la note sera revue et fera l'objet de précisions dans ces cas de figures.

- Dans une Lettre Ouverte en date du 18 décembre 2020, le SPS attirait l'attention du DAP sur les conditions d'installations des ELSP, en utilisant le personnel de roulement pour palier au manque d'agents nécessaires à la création des ELSP. Situation qui impacte la fluidité de fonctionnement des services et l'organisation sécuritaire des établissements, de jour comme de nuit, générant et ajoutant une nouvelle pénibilité dans le travail quotidien des agents. De plus, certains chefs d'établissements imposent aux agents un service à horaires variables. Concrètement, des agents prennent leur service à 8h00 et sont renvoyés chez eux à 9h00 si pas de mission.

Rép : les ELSP sont pour la plus part composées d'effectifs déjà dévolues à ces missions (ELAC). J'observe des disparités dans la mise en place des ELSP suivant les régions, il faut harmoniser ces installations quelque soit la région. En ce qui concerne le service en horaires variables, mes services vont vérifiés.

- Lors de la deuxième campagne de mobilité 2020, des Surveillant(e)s ont été mutés sur le nouvel établissement du C.P de LUTTERBACH, en prévision de son ouverture. Ces agents n'ont toujours pas rejoint leur affectation et aucune date ne leur a été communiquée, induisant des situations de précarité pour certains d'entre-eux qui ce sont organisés et on rendu leur logement.

Rép : nous allons faire un point de la situation.

- Depuis plusieurs années, nous constatons malheureusement une dérive concernant l'utilisation et l'exploitation des caméras en détention. Dédiées et règlementées à la sécurisation des établissements et des personnels, les caméras sont régulièrement utilisées pour surveiller les Surveillants dans leur moindre faits et gestes. Trop souvent, lors de procédures disciplinaires basées sur des images vidéo, les agents incriminés n'ont même pas accès à ses images.

Rép : les agents doivent exécuter leurs missions consciencieusement, et doivent également avoir accès à ces images dès lors qu'elles les mets en cause.

D'autres sujets aussi importants n'ont pu être abordés faute de temps, mais feront l'objet d'une nouvelle entrevue.

Le Bureau National

26 mars 2021